

ARRÊTÉ

Portant attribution de la médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales

La Préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le décret n° 2020-977 du 3 août 2020 relatif à la médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales ;

A R R Ê T É

Article 1 : La médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales est attribuée, au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2023, aux instrumentistes, chanteurs ou chefs amateurs dont les noms suivent :

Mme CAILLAT née POINTEAU Huguette, domiciliée 45290 LES CHOUX

Mme FAUVERGUE née BIGALION Irène, domiciliée 45430 CHÉCY

M. GAUDISSARD Jean-Paul, domicilié 45430 CHÉCY

Mme SIDOLI née CRESCI Françoise, domiciliée 45500 POILLY LEZ GIEN

M. VERGELY Alain, domicilié 45290 LANGESSE

Mme VILLEMMAIN née FOUCHÉ Marie-Thérèse, domiciliée 45800 SAINT JEAN DE BRAYE

Article 2 : Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Orléans, le 2 janvier 2023

La préfète

Signé : Régine ENGSTRÖM